

**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE DES HAUTEURS
CTE MATAPEDIA**

À une séance ordinaire du conseil municipal des Hauteurs tenue le 7 septembre 2021, devant public, enregistré en audio vidéo, au lieu et à l'heure ordinaire des séances sont présents(es), M. Emmanuel Bélanger, M. Steeve Michaud, Mme Rachel Tardif, M. François St-Laurent, M. Jean-Rock Michaud et M. Donald Lavoie, tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de Mme Gitane Michaud, Mairesse.

La directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe, Mme Pascale Fortier est présente.

OUVERTURE

Mme la mairesse souhaite la bienvenue à tous, après un moment de silence, ouvre la séance.

LECTURE & ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro : 21-09-07-175

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit accepté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021**

Résolution numéro : 21-09-07-176

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août, soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité.

**REMPLACEMENT DU PONT P-06409 SUR LA ROUTE 298 -
DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE UTILISATION À
UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE DANS LA ZONE
AGRICOLE ET ALIÉNATION/LOTISSEMENT D'UN LOT
OU D'UN ENSEMBLE DE LOT - CPTAQ**

Résolution numéro : 21-09-07-177

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transport du Québec désire procéder au remplacement du pont P-06409 sur la route 298 qui traverse la rivière Mistigouèche;

CONSIDÉRANT QUE la structure du pont est arrivée en fin de vie utile et doit être remplacée à très court terme;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour l'aliénation/lotissement du lot 4 988 060 doit être présentée à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), afin d'acquérir l'emprise du nouveau pont projeté;

CONSIDÉRANT QU'aucune autre alternative n'est envisageable à l'extérieur de la zone agricole puisque le tracée de la route 298 ne peut être relocalisée ailleurs sur le territoire de la municipalité des Hauteurs;

CONSIDÉRANT QUE la demande en question tient toujours compte des critères et décisions prévus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Hauteurs certifie que le projet ne contrevient à aucun règlement municipal;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole des sols du lot et de ce secteur est de classes 3, 5 et 7, selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Le lot visé est typique du potentiel agricole du secteur, soit que les sols de classes 3 et 5 sont en culture, tandis que ceux de classe 7 sont boisés;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports désire faire l'acquisition d'une partie du lot 4 988 060 d'une superficie de 2 996 m² afin d'acquérir l'emprise prévue;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot en question détient 38,64 hectares de terres en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'aura pas d'effet à moyen et long terme sur le développement des activités agricoles du secteur puisque la partie de lot visé n'est pas cultivée et sert aux infrastructures routières;

CONSIDÉRANT QU'UN avis auprès de la MRC de La Mitis et de l'UPA est exigé dans le cadre de la demande;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mme Rachel Tardif, appuyé par M. François St-Laurent et résolu à l'unanimité.

QUE la municipalité de Les Hauteurs appuie la demande déposée par la MTQ afin d'utiliser à des fins autres que l'agriculture et à l'aliénation/lotissement d'une parcelle du lot 4 988 060, soit sur une superficie de 0,2996 hectare.

QUE la municipalité de Les Hauteurs appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ fait par le Ministère des Transport du Québec et qu'elle soit traitée en préséance et l'informe qu'elle renonce aux délais prescrits par la Loi, concernant les droits d'avis pour l'analyse de la demande, ainsi qu'au délai concernant l'audition du dossier.

Adopté à l'unanimité.

CORRESPONDANCES ET DEMANDE DE SALLE

Résolution numéro : 21-09-07-178

Lecture de la correspondance d'août 2021.

PRÉSENCE DE NUISANCES : Suite à l'envoi de lettre pour non-respect de la réglementation sur les nuisances publiques. Des ententes ont été conclues avec la municipalité. Si besoin il y a, d'autres lettres seront envoyées.

MTQ RADAR : Pour donner suite à la résolution numéro 21-08-02-170, un radar pédagogique a été installé sur la route 298, à la hauteur de la signalisation du 50 km/heure. Le radar sera installé pour la semaine du 30 août et du 6 septembre.

MTQ TRAVERSE PIÉTONNIÈRE : En réponse à la résolution numéro 21-08-02-152, le ministère du transport procédera à l'analyse du secteur visé au cours des prochains mois. Le ministère nous fera un suivi suite à cette analyse.

LISTE DES COMPTES À PAYER
LISTE DES DÉBOURSÉS

Résolution numéro : 21-09-07-179

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la liste des comptes à payer soit acceptée au montant de 46 785.33 \$ et la liste des déboursés du mois d'août 2021 au montant de 81 961.94 \$

Alarme 911 Rimouski	302.84 \$
Laboratoire BSL	398.42 \$
Boivin et Gauvin inc.	2 082.15 \$
Cantine Le Panache	25.00 \$
Centre bureautique	66.00 \$
Const. Jalbert et Pelletier	1 034.78 \$
Benoît Corbin	2 026.44 \$
Dépanneur du Coin	308.42 \$
DF Rouleau	1 333.19 \$
Dickner inc.	507.47 \$
Groupe Bouffard inc.	4 321.80 \$
L'Arsenal	232.53 \$
Steve Lévesque	78.00 \$
MRC de la Mitis	24 187.09 \$
Municipalité de St-Gabriel	1 935.80 \$
Pièces d'auto Rimouski	16.27 \$
Pièces d'auto Sélect	119.93 \$
Urba Solutions	819.20 \$
Ville de Mont-Joli	6 854.00 \$
Ville de Métis-sur-Mer	136.00 \$

TOTAL : **46 785.33 \$**

Adopté à l'unanimité.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière, de la municipalité des Hauteurs certifie qu'il y a les crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Pascale Fortier,dg/sec.trés.

PAIEMENT CENTRE DU CAMION DENIS
CAMION INCENDIE SPARTAN

Résolution numéro : 21-09-07-180

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs paiera les factures du Centre du Camion Denis pour les réparations engendrées par le camion incendie Spartan. Le coût des réparations s'élève à 12 200, 18 \$ taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

**SERVICES PROFESSIONNELS TETRA TECH QI INC. PROJET
PRÉLIMINAIRE ET DÉFINITIFS PLAN ET DEVIS- COLLECTE ET
ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

Résolution numéro : 21-09-07-181

Suite à l’approbation du règlement #21-08-02-157 par le MAMH pour la préparation du projet de collecte, d’assainissement des eaux usées et la reconstruction de la route 298, la Municipalité confirme le mandat de services professionnels en ingénierie à la firme Tetra Tech QI inc. selon la soumission déposée le 6 mai 2021 et retenue le 7 juin 2021 par la résolution #21-06-07-110, et ce, pour les activités des articles 1.0 à 4.4 inclusivement de l’offre de prix de Tetra Tech, pour un total de 357 680 \$ plus taxes applicables.

Adopté à l’unanimité.

SOUMISSION CG-14

Résolution numéro : 21-09-07-182

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a envoyé 3 invitations à soumissionner pour le CG-14;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’ouverture des soumissions sur invitation, nous avons reçu 2 soumissions soient :

Construction Jalbert et Pelletier inc.	19.60 \$ / tonne
Excavation Léon Chouinard et fils Ltée	16.49 \$ / tonne

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs donne le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Excavation Léon Chouinard et fils Ltée.

Adopté à l’unanimité.

**ABRASIF XTRAGRIP
600 TONNES MÉTRIQUES**

Résolution numéro : 21-09-07-183

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs fera l’achat de 600 tonnes métriques au coût de 0.5910\$/litre au lieu de 500 tonnes comme mentionné dans la résolution numéro : 21-08-02-163 du 2 août dernier. Mme Pascale Fortier, dg, est autorisée à signer l’entente avec Somavrac C.C.

Adopté à l’unanimité.

SPAL

Résolution numéro : 21-09-07-184

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Programme du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QU la MRC de La Mitis désire présenter une demande pour la réalisation d’une étude de faisabilité concernant la mise en place d’un service de gestion animale afin de répondre à l’application de la Loi sur l’encadrement des chiens dangereux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Donald Lavoie, appuyé par M. Jean-Rock Michaud et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité des Hauteurs s'engage à participer à l'étude de faisabilité et fournir l'information nécessaire à sa réalisation;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC de La Mitis organisme responsable du projet.

Adopté à l'unanimité.

DÉPÔT AU VOLET 4 – CADRE DE VITALISATION DE LA MRC / PROJET PARC MULTI LOISIRS

Résolution numéro : 21-09-07-185

Considérant que la municipalité des Hauteurs désire aménager ses terrains multisports sur son territoire;

Considérant que les prévisions budgétaires sont de 147 171.48 \$

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la municipalité des Hauteurs dépose une demande d'aide financière de 100 000 \$ à la MRC de la Mitis au programme « Cadre de vitalisation volet 4 ». Mme Pascale Fortier est autorisé à signer le formulaire de demande.

Adopté à l'unanimité.

PÉPINIÈRES PARAMÉ CHOIX DE FLEURS 2022

Résolution numéro : 21-09-07-186

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité des Hauteurs donnera notre choix de fleurs à la pépinière Paramé pour l'été 2022. Les coûts pour les 32 jardinières sont de 38,99 \$/ unité, avant taxes.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉS DE DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES CLSC ET SALLE

Résolution numéro : 21-09-07-187

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la Municipalité des Hauteurs embauche M. Roberge Boucher pour le déneigement des perrons et entrées à la salle municipale ainsi qu'au CLSC, pour la saison 2021- 2022, à raison de 12 heures / semaine.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉS D'HIVER
DÉNEIGEMENT DES CHEMINS/MANOEUVRE

Résolution numéro : 21-09-07-188

Il est proposé par M. François St-Laurent et résolu que la municipalité procède à l'embauche de M. Clermont Plante pour la saison 2021-2022 comme conducteur de machineries d'hiver / manœuvre à temps plein. M. Plante débutera le 1^{er} novembre ou avant, dépendamment de la température. Un contrat de travail sera fait avec les signatures de Mme Pascale Fortier, dg, Mme Gitane Michaud, mairesse ainsi que M. Clermont Plante, employé.

Adopté à l'unanimité.

EMPLOYÉS D'HIVER
DÉNEIGEMENT DES CHEMINS/MANOEUVRE

Résolution numéro : 21-09-07-189

Il est proposé par M. Donald Lavoie et résolu que la municipalité procède à l'embauche de M. Vincent Proulx pour la saison 2021-2022 comme conducteur de machineries d'hiver / manœuvre à temps plein. M. Proulx débutera le 29 novembre ou avant, dépendamment de la température. Un contrat de travail sera fait avec les signatures de Mme Pascale Fortier, dg, Mme Gitane Michaud, mairesse ainsi que M. Vincent Proulx, employé.

Adopté à l'unanimité.

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE
ANGY MICHAUD

Résolution numéro : 21-09-07-190

Il est proposé par Mme Rachel Tardif et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise le paiement du temps supplémentaire de 9,5 heures pour le terrain de jeux édition été 2021.

Adopté à l'unanimité.

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE DE DÉNEIGEMENT
ENTRETIEN HIVERNAL, COLLECTE ET DISPOSITION DES
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES

Résolution numéro : 21-09-07-191

Il est proposé par M. Steeve Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs autorise Mme Gitane Michaud, mairesse et Mme Pascale Fortier, dg à signer l'entente intermunicipale entre la municipalité de St-Jeanne-D'arc et la municipalité des Hauteurs en matière de déneigement entretien hivernal, collecte et disposition des matières résiduelles et recyclables.

Adopté à l'unanimité.

PROJET DE SUBVENTION AUX COUCHES LAVABLES

Résolution numéro : 21-09-07-192

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs adopte un projet de subvention aux couches lavables. Suite à l'étude du formulaire de demande de subvention, si recevable, la municipalité fera un chèque de 150\$ pour un kit de départ.

Adopté à l'unanimité.

CAMÉRA DE SURVEILLANCE

Résolution numéro : 21-09-07-193

Il est proposé par M. Jean-Rock Michaud et résolu que la Municipalité des Hauteurs s'informerait pour faire installer des caméras de surveillance autour des édifices et terrains municipaux, pour limiter les méfaits qui pourraient avoir lieu.

Adopté à l'unanimité.

VARIA

Résolution numéro : 21-09-07-194

SUIVI DES TRAVAUX ROUTIERS : Le 2^e et 3^e rang est presque terminé et la route du parc sera retravaillée.

ÉLECTIONS : La municipalité effectue ses préparatifs face aux élections qui auront lieu le 7 novembre prochain. Le dépôt des candidatures se fera à partir du 17 septembre, jusqu'au 1^{er} octobre 2021, 16 h 30.

DATES PROCHAINES RENCONTRES

Résolution numéro : 21-09-07-195

Rencontre de travail : Lundi le 27 septembre 19 h, en présentiel.

Séance ordinaire : Lundi le 4 octobre à 19 h, en présentiel, ouvert au public avec le respect des normes sanitaires en vigueur.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro : 21-09-07-196

À 19 h 54 sur proposition de M. Donald Lavoie, la séance est levée.

Je, Gitane Michaud, Mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du code municipal.

Mme Gitane Michaud, Mairesse

Mme Pascale Fortier, dg/sec-très